



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2017  
Français  
Original : français

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par SOS Éducation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition



## Déclaration

La femme constitue un pilier essentiel du développement durable. La mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement serait un vain slogan s'il ne prenait pas en compte les jeunes filles rurales, les femmes et leurs droits. Ainsi pour que cela soit un succès, il faut s'appuyer sur deux éléments fondamentaux qui sont : l'Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles rurales.

Pour parvenir à une réelle Égalité des sexes il faut :

- Un salaire égal à travail égal entre hommes et femmes
- L'Égalité des emplois et des responsabilités
- L'occupation des mêmes postes politiques que les hommes
- L'occupation de hautes responsabilités dans l'administration publique et privée
- Les jeunes filles rurales doivent bénéficier de la même éducation que leurs camarades de la ville. Les jeunes filles quelles que soient leurs origines doivent aller à l'école.
- La femme doit avoir les mêmes droits que l'homme dans le foyer.
- L'autonomisation est un autre volet important pour l'émancipation des femmes surtout rurales. Il faut alors entre autres recommandations :
- Apprendre à lire et à écrire aux femmes et jeunes filles rurales.
- Former les femmes dans leurs activités génératrices de revenus (AGR).
- Organiser les femmes en coopérative de sorte à les former et à financer leurs activités ou projets.
- Interdire les mariages précoces ou forcés.
- Faire bénéficier les femmes et jeunes filles rurales des services sociaux tels que les écoles, les hôpitaux, les routes et une politique agricole qui leur permette de produire suffisamment pour manger à leur faim.

Merci.

---